

## BACCALAURÉAT

# COMPÉTENCES EXPÉRIMENTALES : QUELQUES PRÉCISIONS

Suite à sa réaction à la catastrophique note de service 2014-044 parue au *BO* du 27 mars, le SNES-FSU a été reçu au ministère le 30 avril. Des précisions ont été apportées, bienvenues, mais insuffisantes.

La note de service cadrant cette année l'évaluation des compétences expérimentales en sciences physiques et chimiques et en SVT, publiée sans aucune concertation, impose des modalités d'organisation drastiques, dont la mise en œuvre compromettrait la bonne organisation pédagogique des épreuves (voir *L'US* n° 740).

Suite à nos interventions, le ministère a prétendu avoir fait parvenir des précisions aux directions académiques des examens (DEC). Peut être considérée comme salle sécurisée toute salle dont la porte est fermée (*sic !*), par exemple le laboratoire.

### NOTE INAPPLICABLE

En ce qui concerne les sujets, deux CD sont arrivés dans les lycées.

Les coordonnateurs se voient confier le CD 1, comprenant un dossier « matériel » et l'inté-

gralité des sujets élèves. Les collègues travaillent donc dès le départ avec ces sujets élèves et non avec le seul dossier « matériel », entaché d'erreurs au moins en SVT.

Le CD 2 contient les corrigés. Le SNES-FSU a demandé qu'il soit confié au coordonnateur en même temps que le CD 1, et en tout cas plus d'une semaine avant la date prévue pour l'épreuve. Un sujet se comprend avec sa grille d'évaluation, qu'il faut au besoin retoucher pour les élèves en situation de handicap. Par ailleurs, le travail de reprographie est important, il faut se laisser une marge de manœuvre. L'expérience des années passées montre enfin qu'il reste toujours des coquilles dans ces consignes. Il est nécessaire de garder une marge de manœuvre pour le dialogue avec les IPR.

Le SNES-FSU a demandé communication écrite



© Clément Martin

des consignes données aux DEC, afin que les collègues puissent s'y référer en cas de doute dans les établissements, les contradictions entre les documents prêtant à confusion. Il continue d'appeler à ne pas appliquer l'inapplicable note de service et soutiendra les collègues qui se trouveraient en difficulté.

■ Valérie Sipahimalani